

AVIS AU PUBLIC

Règlement communal

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que lors de sa séance du 25 février 2025 le conseil communal a validé un règlement de circulation modifiant le règlement modifié du 10 juillet 2017 (réf.5) par délibération n°22.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale à partir de ce jour, où il peut être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Wiltz, le 15 avril 2025
Le collège des bourgmestre et échevins,
La Présidente, 
La Secrétaire, 



À enlever du Reider, le 22 avril 2024

COMMUNE DE WILTZ

Administration communale • Ragip Sabotic • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz • BP 60 • L-9501 Wiltz
Tél. : (+352) 95 99 39 - 293 • E-mail : ragip.sabotic@wiltz.lu